13787
Case
FRC
18747

OPINION

DE M. FRANÇAIS (de Nantes), SUR L'AFFAIRE D'AVIGNON;

Prononcée le 10 Mai 1792, l'an 4 de la liberté.

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

MESSIEURS,

En arrêtant la pensée sur les crimes commis dans Avignon, on éprouve un sentiment d'horreur, on frémit d'être de la même espèce que ces monstres à face humaine qui ont ensanglanté cette malheureuse contrée; et on ne trouve de consolation à ce sentiment, que dans celui d'une profonde indignation qui nous fait sentir l'intervalle immense qui sépare le cœur de l'homme de bien, de l'ame du scélérat.

THE NEWBERRY LIBRARY

Lorsque la nature afflige la terre par des hivers longs et rigoureux, on voit des bêtes féroces sortir de leurs cavernes, et errer jusques aux portes des villes pour y dévorer des hommes. Tel est l'effet des grandes révolutions ; elles appellent sur la scène du monde des scélérats, qui, sans elles, seroient restés dans leur obscurité ; mais elles agissent avec la même puissance sur les ames vertueuses, et elles font aussi naître des héros. Dans de telles crises, les seuls moyens de salut public sont dans l'inflexible sévérité des magistrats, dans un gouvernement actif et assuré de l'obéissance, mais sur-tout dans le zèle des citoyens, qui, couverts de la loi et de leurs armes, doivent veiller à la porte de leurs villes, et se faire, avec leurs corps, un rempart contre les brigands.

J'ai parcouru les fastes des nations, et je n'ai rien vu qui m'ait glacé de plus d'effroi que cette entrée dans Avignon, de trois ou quatre brigands couronnés de lauriers, traînant des magistrats et un peuple égaré à la suite de leur char de triomphe.

Néron, à la vérité, tout fumant du sang de sa mère, entra triomphant dans Rome : il est vrai qu'un sénateur fit l'apologie de son parricide ; mais Rome, successivement accablée sous un tyran artificieux, sous un tyran féroce, sous un tyran imbécille, avoit perdu tout sentiment de pudeur ; et Néron revêtu des habits impériaux, et tout resplendissant de l'éclat du trône, pouvoit compter encore sur l'obéissance.

Mais ici, quels sont donc les triomphateurs ? Ce sont trois ou quatre particuliers, à qui je n'ose pas donner le nom d'hommes, qui n'ont d'autre autorité que celle que le vice audacieux usurpe

sur la vertu timide ; qui s'honorent du titre de brigands ; qui ont dépouillé des citoyens, imposé des taxes arbitraires ; qui ont forcé les portes des prisons, une fois pour en sortir, une autre fois pour y assassiner, en sorte que, pour les connoître, il ne faut pas demander de quels crimes ils sont coupables, mais plutôt quel est le crime qu'ils n'ont pas commis. Voyez à leur approche les magistrats avignonois dans la consternation, le tribunal dispersé, toutes les autorités légitimes détruites, tous les citoyens s'enfuir, en jetant un regard de douleur sur une cité devenue semblable à ces arènes où l'on lâche des bêtes farouches contre des hommes.

Si du fond de son cachot, si séparé par un fleuve, si proscrit par les tribunaux, si poursuivi par la force, Jourdan intimidoit le peuple avignonois, qu'est-ce donc lorsqu'il est libre au milieu de ce peuple ; lorsque les juges sont en fuite ; lorsque la force le protège, au lieu de le poursuivre ; lorsqu'il marche au triomphe, au lieu de marcher à l'échafaud ; lorsqu'il n'y a plus dans Avignon de pouvoir qui protège, et qu'on n'y apperçoit plus qu'une puissance monstrueuse qui opprime ; lors enfin que la bête féroce est non-seulement déchaînée, mais que des mains infâmes la couronnent de palmes triomphales ?

Mais, après ces scélérats, quels sont les autres coupables ? Est-ce le peuple, qui s'est porté au-devant de Jourdan ? Non : le peuple va voir le tigre lorsqu'il prend son repas et qu'il s'apprivoise. Sont-ce les gardes nationales ? Non : des lettres apprennent qu'elles ont vu ce spectacle avec horreur, et que, si l'esprit de quelques citoyens a pu

être égaré, leur cœur n'a jamais été criminel. Qui est-ce donc qui, malgré cette grande infamie, a préparé cette impie violation de toutes les lois? Ce sont les deux commissaires du département des Bouches-du-Rhône; ce sont les magistrats que la nation avoit revêtus de sa confiance, et qui ont fait servir au triomphe de l'assassinat, les forces qu'on leur avoit confiées pour faire triompher les lois; ce sont eux qui ont procédé seuls, lorsqu'ils ne pouvoient agir sans les deux autres commissaires; qui ont protégé et couronné des scélérats décrétés, que leur premier devoir étoit de livrer à la justice; qui ont fait des proclamations dans la ville, et fait courber toutes les autorités sous un infâme *Duumvirat*. Et une telle prostitution d'un pouvoir populaire, une telle protection accordée à des assassins, une telle violation de confiance, une telle forfaiture, une telle abnégation, je ne dirai pas seulement de patriotisme ni de sentiment humain, mais même de toute pudeur, seroit suffisamment punie par un simple *veniat*!

Plusieurs fois nous avons livré à la haute-cour nationale des hommes qui conspiroient contre la patrie, en corrompant un citoyen; et nous ne punirions pas deux magistrats qui conspirent contre l'humanité toute entière, en outrageant ses lois; qui cherchent à corrompre tout le peuple, en bouleversant les premières idées de la morale, en lui offrant le spectacle du vice couronné, et de la vertu dans les fers ou bannie; Messieurs, il faut ici être sévère; ou se déshonorer: les faits sont précisés, les crimes évidens, les pièces authentiques. Agissez, pour la sûreté du peuple, contre les protecteurs des assassins,

si vous voulez que les assassins n'agissent pas eux-mêmes contre le peuple.

Long-tems témoin muet de vos discussions, j'ai vu la sainte indignation dont vous avez été tous animés au récit des derniers forfaits d'Avignon ; j'ai vu que jamais aucun de vous n'a entendu les couvrir par la loi d'amnistie ; j'ai vu que votre premier desir a toujours été que ces crimes fussent punis ; et le décret qui a interprété l'amnistie, votre courageuse fermeté à poursuivre les criminels et les agitateurs de toutes espèces, vous mettent fort au-dessus de ces absurdes inculpations, dont cette loi a été le motif ou le prétexte.

Une grande occasion se présente aujourd'hui pour manifester la pureté de vos sentimens, et pour convaincre les plus incrédules, que vous n'avez jamais voulu que ces brigands demeurassent impunis, puisque vous punissez même leurs protecteurs. Vous devez donc faire arrêter ces deux commissaires, les faire traduire sous bonne et sûre garde à votre barre ; et après les avoir interrogés, vous verrez à quel tribunal vous devez attribuer la connoissance de leur conduite. Tous les complices de Jourdan ne sont pas dans Avignon ; il faut les chercher et les intimider, dans quelque lieu qu'ils se cachent, ou qu'ils se montrent ; il faut assurer ses propriétés et sa tranquillité au peuple, fatigué de tant de brigandages ; et par des exemples d'une noble sévérité, empêcher que la France ne devienne une autre Saint-Domingue : et à l'égard des élections faites ou à faire d'après la réquisition des deux commissaires du département des Bouches-du-Rhône, vous

devez les déclarer nulles, parce qu'elles sont infectées du vice résultant du défaut de pouvoir des deux magistrats qui les ont provoquées, parce que l'essence de toute élection est d'être libre, et qu'il n'y a de liberté pour personne, par-tout où Jourdan, avec ses infâmes cohortes, jouit de la sienne. Armez-vous donc, comme Minerve, d'une sévérité inflexible : soyez sévères comme la justice, dont vous êtes les nobles défenseurs. Des despotes entourèrent leurs statues de bronze de l'image des nations enchaînées ; les représentans d'un peuple libre ne doivent s'environner que de l'image des vices asservis, et des vertus triomphantes.

Tel est le cortège qui convient à une Assemblée nationale. Et ! pourquoi ne place-t-on pas dans son sein, pourquoi ne vois-je pas dans ce temple, la liberté et la bienfaisance offertes à l'admiration publique, par le ciseau de Houdon ? Dans les jours d'alégresse, au récit des grands traits de dévouement, de vertu, on couronneroit de fleurs ces divinités bienfaisantes ; et dans les tems de calamités, dans les discussions semblables à celles que nous agitons, on les couvriroit d'un voile funèbre. C'est par de tels spectacles qu'on remue les ames, et qu'on parle à l'imagination. On sait quel parti les peuples de l'antiquité tirèrent, pour la liberté, de ces signes visibles ; et que, lorsqu'ils vouloient produire une impression profonde, ils ne parloient pas, mais ils agissoient.

Amis sincères de la constitution, citoyens français, quelque partie de l'empire que vous habitiez, recourez à vos armes, placez-vous sous le drapeau de la loi : vous êtes menacés par quatre partis,

qui, par des mesures différentes, tendent tous au même but ; les brigands, les agitateurs, les contre-révolutionnaires intérieurs, et les satellites d'Autriche.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.